

Cote du document: EB 2021/133/INF.1  
Date: 2 août 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Dispositions pratiques pour la cent trente-troisième session du Conseil d'administration (session en ligne)**

### **Renseignements à l'intention des participants au Conseil d'administration**

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Alessandra Zusi Bergés**  
Cheffe  
Services linguistiques et de conférence  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: a.zusi@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et  
relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session  
Rome, 13-16 septembre 2021

---

Pour: **Information**

## Dispositions pratiques pour la cent trente-troisième session du Conseil d'administration (session en ligne)

- **Dates:** du lundi 13 au jeudi 16 septembre 2021
- La session se tiendra en ligne, au moyen de l'application de visioconférence Zoom.
- **Horaire:** de 12 h 30 à 17 h 30 chaque jour

### I. Inscription

- Les représentants devront s'inscrire en ligne conformément aux instructions fournies dans la lettre d'invitation. Ils sont priés de bien vouloir procéder à l'inscription en ligne au plus tard le lundi 6 septembre 2021. L'inscription servira automatiquement de confirmation de la participation.
- Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs particuliers pour participer à la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils ont été nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre.

### II. Documents et interprétation

- Les documents seront publiés en anglais, en arabe, en espagnol et en français, selon qu'il convient, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres](#) et sur le [site Web du FIDA](#). Veuillez consulter régulièrement ces ressources pour obtenir les documents à mesure qu'ils sont disponibles.
- Le **programme de travail** sera mis en ligne environ deux semaines avant le début de la session.
- Des **services d'interprétation simultanée** seront assurés en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

### III. Procédures pour les réunions en ligne

- Chaque membre ou suppléant sera représenté par une seule personne ayant droit de parole. Toute autre personne représentant un membre ou un suppléant pourra assister à la séance en qualité d'observateur sans droit de parole. Pendant la session, en cas de difficulté de connexion ou dans le cas d'une séance à huis clos, chaque membre ou suppléant est prié de limiter sa participation à un seul représentant.
- Les participants seront responsables de la qualité de leur connexion. Si un participant perd la connexion au cours de la séance, les délibérations se poursuivront tant que le quorum est maintenu. Si le quorum n'est plus atteint, la séance sera suspendue jusqu'au rétablissement du quorum.
- Pour participer activement à la session, les participants auront besoin d'un ordinateur connecté à Internet et d'un smartphone. Les participants sont priés d'installer l'application Zoom sur leurs appareils. Les consignes d'installation et un guide d'utilisation de Zoom – précisant la marche à suivre pour s'inscrire et rejoindre une réunion Zoom depuis un téléphone si des problèmes de connexion venaient à entraver les échanges – sont mis à disposition dans la [section consacrée aux réunions et aux manifestations](#) de la **plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA**.
- Les participants qui ont déjà installé Zoom sur leurs appareils sont invités à mettre à jour leur application de bureau ou mobile (la version minimum requise est la version 5.7.1).

Pour savoir comment installer la dernière version de Zoom sur vos appareils, veuillez cliquer [ici](#).

- Les participants sont notamment priés:
  - de parler à un rythme raisonnable pour faciliter les services d'interprétation;
  - de se munir d'écouteurs et d'un microphone afin d'améliorer la qualité du son;
  - d'allumer la fonction vidéo lorsqu'ils interviennent.

Ces mesures sont essentielles pour assurer la qualité des services d'interprétation.

- Les participants qui ne parviennent pas à se connecter à Zoom sont priés de communiquer avec le Bureau du Secrétaire en écrivant à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org) dès que possible et avant la réunion, afin de trouver une autre solution.
- Le Bureau du Secrétaire se fera un plaisir d'organiser des séances individualisées de formation en ligne sur les procédures et les moyens techniques nécessaires. Pour demander à bénéficier d'une formation, les membres peuvent envoyer un courriel à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org).
- Afin de faciliter les débats, il est demandé aux participants de transmettre par écrit leurs observations et leurs déclarations avant la tenue de la session, en envoyant un courriel à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org).

#### **IV. Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA**

Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Fonds a publié un document intitulé « Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA ». Il s'associe ainsi à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour définir les normes de conduite attendues des participants et donner des renseignements sur les mécanismes de signalement. Les directives sont disponibles [ici](#).

#### **V. Mesures pratiques**

- Il est essentiel que les séances commencent à l'heure prévue. Les représentants doivent accéder à la salle d'attente de la séance environ 15 minutes avant l'heure prévue de début de chaque séance. Le Secrétariat donnera accès à la séance après validation de l'identité des représentants. Pour accélérer ce processus, il est demandé aux représentants de respecter la convention de dénomination ci-après lorsqu'ils s'inscrivent:
  - pour les représentants au Conseil d'administration: nom du pays – nom de famille;
  - pour les autres participants: nom du pays – nom de famille – mention « observer ».
- Il convient de se connecter depuis un lieu calme pour éviter tout bruit ambiant.
- Les représentants sont invités à couper leur microphone lorsqu'ils ne s'expriment pas.
- Les représentants sont priés d'éteindre la fonction vidéo si un autre représentant de leur pays intervient pendant la séance.
- Il convient de fermer toute application inutile pour ne pas encombrer la bande passante et éviter les problèmes de connexion.